



PORTEUR DE PROJET  
CAUE du Loiret  
Association pour la promotion  
agricole de l'Orléanais  
(APRAGOR)

PROJET  
valorisation paysagère et glo-  
bale de 9 exploitations agri-  
coles situées autour de  
l'autoroute A 19  
(1% « Paysage et développement »)

TERRITOIRE DE PROJET  
abords d'un tronçon autoroutier

DEPARTEMENT  
Loiret

REGION  
Centre

REGION NATURELLE

PARTENAIRES  
ACOUR  
Chambre d'Agriculture du  
Loiret  
DDT du Loiret

MOTS CLES  
autoroute  
1% « paysage et développement »  
réciprocité paysagère  
image d'un territoire

CONTACT  
Isabelle THAUVEL  
Directrice  
CAUE du Loiret  
36 quai du Châtelet  
45000 ORLEANS  
tél. : 02 38 54 13 98  
fax : 02 38 54 14 15  
courriel : contact@caue45.fr  
site : www.caue45.fr

## Des agriculteurs travaillent ensemble sur la réciprocité paysagère entre l'autoroute et le territoire rural

Le dispositif «1% paysage et développement» est l'occasion pour des agriculteurs de passer commande d'une étude paysagère.



Le « 1% paysage et développement » peut être une occasion pour maîtriser le paysage en dehors des emprises autoroutières et améliorer l'image d'un territoire.

Ce dispositif permet de mobiliser 1% du montant des investissements à des projets d'amélioration paysagère et de développement local, financement pour moitié assuré par la société d'autoroute (0,5% sur le volet paysage) et pour l'autre par l'État (0,5% sur le volet développement). Le recours à des spécialistes du paysage est l'occasion de porter un regard nouveau sur le territoire, de le valoriser, en dépit du passage de l'infrastructure, voire d'y mettre en place

une véritable politique paysagère (créer des itinéraires de découverte, organiser des concours d'idées...) [voir aussi fiche 17] si tant est que soit lancée localement une vraie dynamique de concertation avec les populations, en premier lieu les agriculteurs.

### Prise en compte des spécificités paysagères Encourager la cohérence du regard

L'autoroute A 19 est un élément du contournement Sud de l'Île-de-France, reliant les autoroutes A 6 et A 10, traversant successivement d'est en ouest les paysages du Nord de l'Yonne et du Loiret. Dans le Loiret, le dispositif du 1% « paysage et développement » a pris une tournure collective, s'appuyant notamment sur de la concertation et une mobilisation élargie aux principaux acteurs locaux.

En 2007, dans le cadre d'un premier appel à projets, les agriculteurs soucieux de valoriser leur exploitation se sont manifestés de manière individuelle auprès de la Chambre d'agriculture. La question de la garantie de qualité de leurs différents projets s'est alors posée au comité de pilotage : comment encourager le recours à des études cohérentes et apporter une maîtrise d'œuvre professionnelle à ces porteurs de micro-projets ? Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret a proposé de mettre en place la méthode de groupement de commandes déjà appliquée aux collectivités.

### De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié Formulation collective de la demande

La Chambre d'Agriculture associée à la démarche depuis le début de la réflexion a aidé les agriculteurs sur le portage de cette commande. Le CAUE du Loiret a ensuite mis en place, avec la Chambre d'Agriculture, des ateliers destinés à faire émerger une commande commune et d'aboutir à la rédaction d'un cahier des charges.

C'est l'agence Fabriques des frères Janin (lauréats en 2010 des Nouveaux albums des jeunes architectes et paysagistes) [voir fiche n°20] qui a été retenue. Cette démarche d'appel à projets a permis également de mutualiser les financements et d'en démultiplier l'efficacité. L'étude a reçu des financements à hauteur de 50% de la part de l'État et de la société d'autoroute.

Toute la difficulté du processus a été de mettre en place une action concertée, même si l'envie était grande de mutualiser les efforts et les financements, et de définir un projet global reposant sur une réflexion collective.

### Échelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux

#### Ateliers et rédaction d'un cahier des charges par les agriculteurs

Des ateliers regroupant les « maîtres d'ouvrage agriculteurs » ont été animés conjointement par la chambre d'Agriculture du Loiret et le CAUE du Loiret. Ces réflexions communes ont permis d'élargir et de reformuler les programmes, tout en tenant compte du fonctionnement et de l'économie des exploitations, des souhaits des maîtres d'ouvrage, des objectifs de la charte d'itinéraire et, plus largement, du développement durable du territoire. L'assistance aux agriculteurs s'est traduite notamment par la rédaction d'un cahier des charges et le lancement d'une commande groupée. Grâce à cette mutualisation, les coûts d'étude ont pu être réduits.

Le cahier des charges rédigé collectivement contenait deux grands axes d'études :

1/ Un regard d'ensemble sur chacune des exploitations menant à une analyse et un diagnostic partagé avec les commanditaires comprenant :

- une visite de chaque site par les deux professionnels et la rencontre de l'agriculteur (et de son épouse le cas échéant) ;
- l'élaboration d'un document analytique de synthèse et l'établissement d'un programme (ou pré-programme).

2/ Étude de maîtrise d'œuvre des différents avant-projets retenus par les exploitants

- suite au document d'analyse, élaboration d'un projet d'orientations (niveau AVP) répondant aux attentes des maîtres d'ouvrage et aux exigences du site
- formalisation des projets individuels de chaque agriculteur maître d'ouvrage et évaluation du coût.
- présentation au maître d'ouvrage pour validation.

### Plus-Value territoriale de la démarche paysagère

#### Un exercice encourageant

Cette démarche collective a été bien accueillie par les agriculteurs car elle leur a d'emblée permis de construire des projets cohérents en réduisant le poids du budget consacré aux études. Ce fut également une occasion unique de rencontres entre différents acteurs du monde rural et professionnels de l'espace — architectes et paysagistes — qui eux-mêmes sont rarement confrontés à ce type d'exercice... Une dizaine d'exploitations se sont regroupées et ont pu bénéficier de l'aide.

Elle enfin a permis de développer, localement, une culture partagée du paysage à partir des enjeux de la covisibilité entre bâtiments agricoles et autoroute.



vue actuelle



vue de projet

© Agence FABRIQUES  
Pierre et Rémi Janin



photos CAUE 45



© Agence FABRIQUES  
Pierre et Rémi Janin

rédaction 2010  
Collectif des

Etats généraux  
du paysage

dans le cadre des actions du  
Réseau Rural Français